FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

EMPREINTE BRUT SEUL SANS SUPPORT DE POSE

N° de certification : N° 1826–CPR–15-04-02- PAN11

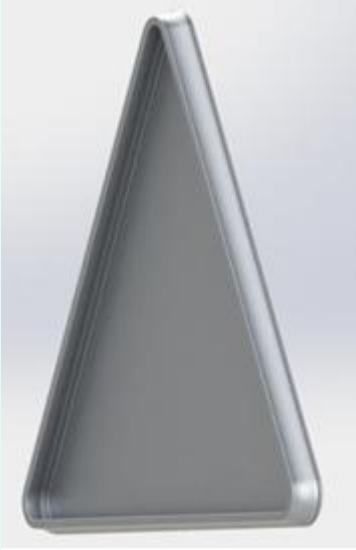

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN

Numéro d'enregistrement : 20251247864

Date de publication : 15/12/2025

Version : 1.0

SOMMAIRE

1. Avertissement — 2
2. Guide de lecture — 2
3. Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits — 2
4. Informations générales — 3
   a. Nom et adresse du déclarant — 3
   b. Site et fabricant — 3
   c. Type de FDES — 3
   d. Identification du produit — 3
   e. Cadre de validité et vérification externe — 3
5. Description de l'unité fonctionnelle et du produit — 4
   a. Description de l'unité fonctionnelle — 4
   b. Description du produit et de l'emballage — 4
   c. Description de l'usage du produit — 4
   d. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle — 4
   e. Description des principaux composants — 4
   f. Preuves d'aptitude à l'usage — 4
   g. Circuit de distribution — 4
   h. Description de la durée de vie de référence — 5
   i. Informations sur la teneur en carbone biogénique — 5
6. Etapes du cycle de vie — 6
   a. Schéma du cycle de vie — 6
   b. Périmètre du cycle de vie — 6
   c. Etapes — 7
7. Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie — 11
8. Résultats de l'Analyse de Cycle de Vie — 12
9. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation — 20
10. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments — 20
11. Politique SVMS et certifications — 21
   a. Politique environnementale — 21
   b. Certifications — 22
   c. Schéma récapitulatif — 23

1. Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de SVMS (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804+A2/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (Environnemental Product Declaration) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires.

2. Guide de lecture

Exemple de lecture : -9,0 E-03 = -9,0 x 10-3

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

— Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

— Abréviation utilisée : N/A : Non Applicable
UF : Unité Fonctionnelle

— Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le kilogramme « kg », le gramme « g », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le mètre carré « m2 », le kelvin « K », le watt « W », le kilomètre « km », le millimètre « mm ».

3. Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définie au *§ 5.3 Comparabilité des DEP* pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :
« Par conséquent, une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'information) »

NOTE 1 En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

4. Informations générales

a) Nom et adresse du déclarant :

SVMS Siège
Immeuble Seine Way
12/14 rue Louis Blériot
CS90194
92506 Rueil Malmaison Cedex, France

b) Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative :

SVMS Usine
ZA de Berroueta
64122 Urrugne, France

c) Type de FDES :

- « Du berceau à la tombe »
- Individuelle
- Mono-site et mono-produits

d) Identification du produit par son nom ou par une désignation explicite ou par la / les références(s) commerciales(s) :

- Type de signalisation : Verticale
- Famille : Signalisation permanents fixe de Police
- Type de panneau : Type A de danger et Type AB d'intersection et de priorité
- Forme : Triangulaire
- Gamme de dimension (Art. 5.3-1re partie IISR) : Petite
- Gamme commerciale : EMPREINTE BRUT
- Couleur : Produit brut – Non concerné
- Fabricant : SVMS

e) Vérification externe indépendante effectuée selon le programme de déclaration environnementale conforme ISO 14025 :2010 par :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP[a])
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 :2010 ☐ ~~Interne~~ ☐ Externe
(Selon le cas[b]) Vérification par tierce partie : Nom du vérificateur : M. Nicolas Béalu, Ingénieur conseil ACV & éco-conception de l'entreprise EVEA CONSEIL. Vérificateur FDES (Habilitation INIES) Programme de vérification : Programme FDES-INIES Adresse : 4 Av. du Recteur Poincaré, 75016 Paris Site web: https://www.inies.fr/
Numéro d'enregistrement au programme conforme ISO 14025 : 20251247864
Date de 1ère publication : 15/12/2025
Date de mise à jour : -

Date de vérification : 15/12/2025
Période de validité : 5 ans
a) Règles de définition des catégories de produits **b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025 :2010, 9.4)**

5. Description de l'unité fonctionnelle et du produit

a) Description de l'unité fonctionnelle :

Afficher le code de la route avec 1 panneau de signalisation routière verticale permanent police triangulaire de taille "petit" de classe 2, sans support, pendant 10 ans.

À titre indicatif, un panneau triangulaire de police de taille « petite » (700 mm de côté) correspond à une surface géométrique d'environ 0,21 m² pour afficher le code de la route. Cette valeur peut être utilisée pour exprimer les impacts environnementaux par mètre carré de panneau, en cohérence avec les dimensions normalisées du produit.

b) Description du produit et de l'emballage :

Cette FDES porte sur le panneau empreinte brut dans un emballage en carton.

Conformément à la norme XP P 98-530, le périmètre de l'étude se limite au panneau lui-même, ce qui exclut par défaut :

- Le support sur lequel le panneau est fixé,
- Le système de fixation entre le panneau et le support,
- Ainsi que de la boulonnerie associée.

c) Description de l'usage du produit (domaines d'application) :

Ce produit est destiné à l'affichage du code de la route en extérieur.

d) Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Le produit est conforme à la norme de référence EN 12899-1, relative aux dispositifs de signalisation verticale routière, et est mis en œuvre selon les règles métier et règles de l'art applicables dans le secteur.

La présente déclaration couvre exclusivement les panneaux de signalisation de police de la gamme Empreinte Brut fabriqués par SVMS.

Les caractéristiques techniques et dimensionnelles (notamment les dimensions de la tôle, l'épaisseur et le poids) du panneau triangle 700 sont conformes aux exigences normatives en vigueur. Ces éléments permettent d'identifier précisément le produit concerné par cette FDES.

**Cf EN 12899-1 - définition « panneau »*

e) Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètres	Valeurs
Epaisseur	0.8 mm
Surface d'affichage	Un panneau triangulaire de police de taille « petite » (700 mm de côté) correspond à une surface géométrique d'environ 0,21 m² pour afficher le code de la route
Conception	Panneau composé d'une ceinture profilée d'entourage et d'une face en tôle plane en aluminium. Les deux éléments sont assemblés par sertissage Un film auto-adhésif portant le message est rapporté sur la face avant.

Principaux composants	Le produit est principalement composé de d'aluminium.
Poids du panneau en lui-même	1.240 kg
Poids du panneau avec dans un emballage en carton	2.259 kg

Les produits ne contiennent aucune substance de la liste candidate selon le règlement REACH a plus de 0,1% en masse.

f) Preuves d'aptitude à l'usage :

Droit d'usage ASCQUER N° 1826–CPR–15-04-02- PAN11 selon la norme EN 12899 « Signaux fixes de signalisation routière verticale ».

g) Circuit de distribution :

B to B

h) Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément au 7.3.3.2 de la NF EN 15804) :

Paramètre		Valeur
Durée de vie de référence		10 ans
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	D'après EN12899-1 Résistance aux charges horizontales : Caractéristiques de visibilité : Coordonnées chromatiques diurnes et facteur de luminance Coefficient de rétroréflexion RA Résistance à la corrosion :	 WL3 = 0,80 kN/m2 Satisfaisant pour la classe CR1 (microbilles) Testé selon EAD 120001-01-0106 (microprismes) Satisfaisant pour la classe RA1 (microbilles) Testé selon EAD 120001-01-0106 (microprismes) SP2
Paramètre théorique d'application	Implantation sur domaine routier, usage permanent en extérieur, selon Code de la route et ISSR	
Environnement intérieur	Non applicable (produit exclusivement destiné à l'extérieur)	
Environnement extérieur	Se référer à la fiche commerciale[1] Le produit est un dispositif de signalisation verticale routière (DVR) selon la XP P98-501. Il est implanté en extérieur sur le domaine public routier, soumis aux conditions climatiques permanentes. Exposition aux intempéries, UV, pollution, brouillard salin, variations thermiques	
Conditions d'utilisation	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations de la fiche commerciale du produit.	

[1] https://vinci-construction.com/wp-content/uploads/2025/03/svms-fp-pol-empreinte-250227.pdf

	Implantation fixe en bord de route, sans déplacement, soumis aux conditions climatiques permanentes	
Scénario d'entretien pour la maintenance	Non pertinent	

Dimensions

	GAMME
Caractéristiques	Petite
D - tôle (mm)	738
D – face (mm)	700
R – tôle (mm)	53
R – face (mm)	42
Epaisseur de tôle (mm)	0.8
Poids (kg)	1.24
Surface (m²)	0.21

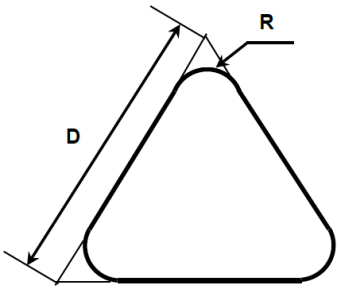

i) Information sur la teneur en carbone biogénique :

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	kg de C	0
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg de C	0,416

6. Etapes du cycle de vie

a) Schéma du cycle de vie :

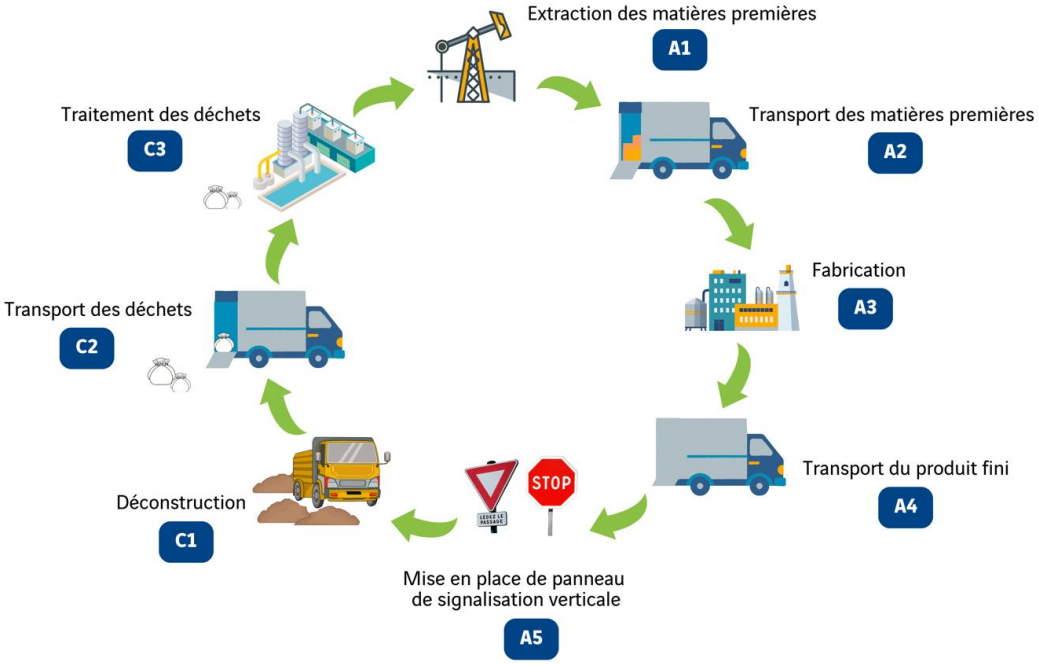

b) Périmètre du cycle de vie :

DESCRIPTION DES FRONTIERES DU SYSTEME (X = INCLUS DANS L'ACV ; MND = MODULE NON DECLARE)														
ETAPE DE PRODUCTION	ETAPE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION		ETAPE D'UTILISATION							ETAPE DE FIN DE VIE				BENEFICES ET CHARGES AUDELA DES FRONTIERES DU SYSTEME
Product	Transport	Processus de construction installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation de l'énergie durant l'étape d'utilisation	Utilisation de l'eau durant l'étape d'utilisation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1 – A3	**A4**	**A5**	**B1**	**B2**	**B3**	**B4**	**B5**	**B6**	**B7**	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**D**
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

c) Etapes :

- <u>**Etape de production A1 à A3**</u>

Module	Détails
Approvisionnement des matières premières (A1)	**Extraction et traitement des matières premières utilisées pour la production des panneaux de signalisation routières :** ▪ **Extraction et traitement des matières premières utilisées pour la production des différentes gammes de panneau de signalisation routière permanents police.**
Transport (A2)	**Transport des matières premières jusqu'à l'usine de production.**
Fabrication (A3)	**Production du panneau de signalisation de Police vertical permanent en gamme Empreinte brut :** ▪ **Découpe de la tôle** ▪ **Assemblage ceinture/face avant** ▪ **Impression/Application** ▪ **Consommations d'électricité ;** ▪ **Consommations de gaz ;** ▪ **Consommation de produits complémentaires (consommables)** ▪ **Production de déchets** ▪ **Conditionnement des produits**

- **Etape de construction A4 à A5**

Module	Détails
Transport jusqu'au chantier (A4)	Acheminement des produits jusqu'au client final ▪ Transport par camion 32T de motorisation EURO 4
Mise en œuvre (A5)	Mise en œuvre du panneau de signalisation routière : ▪ Production de déchets d'emballage 1 kg de déchets d'emballage carton 0.009 kg de déchets d'emballage plastique Implantation du produit. Pour l'assemblage des éléments, celui-ci se faisant manuellement, il n'entraine pas d'échanges environnementaux.

Le carbone biogénique du carton est rejeté à cette étape.
Pour le carton, le transport et le traitement des déchets d'emballage sont générés et recyclés lors de la mise en œuvre (module A5).

Transport jusqu'au chantier

Information du scénario	Valeur
Type de véhicule utilisé pour le transport	Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 4 et de charge utile 32 tonnes pour le trajet.
Distance	Distance moyenne entre l'usine de production du panneau et les clients : 728.87 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100% de la capacité en volume 30% de retours à vide
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboités)	= 1 %

- **Etape de fin d'utilisation B1-B4**

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement
- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :
Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les panneaux de signalisation de police statique n'ont pas d'impact durant cette étape.

- **Etape de fin de vie C1-C4**

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.
Description des scenarios et des informations techniques supplémentaires :

- **C1 : Déconstruction, démolition**
- **C2 : Transport jusqu'au traitement des déchets**
- **C3 : Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage**
- **C4 : Elimination**

Bien que nos attestations de valorisation des métaux 7 flux soient conformes aux exigences du Code de l'environnement et attestent d'un recyclage à 100 % des métaux issus de nos chantiers, nous avons choisi d'appliquer les scénarios de fin de vie définis dans la norme NF EN 15804+A2/CN, qui sont moins optimistes. Cette approche permet d'intégrer les éventuels manquements non quantifiés pouvant survenir lors de la phase de déconstruction.

C1 Déconstruction, démolition :

Processus	Détails
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Les déchets issus de notre unité fonctionnelle sont triés sur le chantier dans des bennes dédiées, conformément aux pratiques de gestion des déchets. Aucune opération technique n'est nécessaire durant cette phase. Ainsi, les panneaux de signalisation de police statique n'ont pas d'impact durant cette étape. Bien que les attestations de valorisation indiquent un recyclage à 100 % des métaux, une perte de 0,5 % enfouissement est retenue en C1 pour refléter les pertes potentielles lors de la collecte ou du tri. Cela inclut par exemple des panneaux oubliés sur site ou non récupérés. Ces pertes sont affectées à la mise en décharge (landfill), conformément à une approche conservatrice. 0,0062 kg de produit aluminium destiné à l'élimination

C2 Transport jusqu'au traitement des déchets :

Processus	Détails
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 4 et de charge utile 32 tonnes pour le trajet. 33 km du site de déconstruction vers le Site de tri de proximité 197 km du site de tri vers les ferrailleurs 1.23 kg d'aluminium collecté destiné au recyclage lors du transport

C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage :

Processus	Détails
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Conformément à l'annexe L.7 de la norme NF EN 15804+A2/CN : 96% recyclage matière aluminium et 0% de valorisation énergétique. 1,19 kg d'aluminium destiné au recyclage 0 kg destiné à la récupération d'énergie 0 kg destiné à la réutilisation

C4. Elimination :

Processus	Valeur
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios	Conformément à l'annexe L.7 de la norme NF EN 15804+A2/CN, les scénarios de fin de vie des métaux sont ajustés pour refléter les pertes en aval dans les centres de traitement. Les taux du module C4 sont recalculés en prenant en compte les taux appliqués en C1 et C3, afin de ne pas comptabiliser deux fois les pertes. Les nouveaux taux appliqués sont : 3,5 % enfouissement, 0 % valorisation énergétique 0,04 kg de produit aluminium destiné à l'élimination finale 0 kg destiné à la récupération d'énergie

Déconstruction, démolition, élimination :

Lors de la phase de déconstruction des infrastructures routières (C1), 100 % des panneaux de signalisation verticale permanente de la gamme Empreinte Brut sont orientés vers une filière de recyclage. Les déchets issus de notre unité fonctionnelle sont triés sur le chantier dans des bennes dédiées, conformément aux pratiques de gestion des déchets. Ils sont ensuite transportés (C2) vers un centre de tri situé à 33 km du chantier, puis acheminés vers un site de valorisation métallique situé à 197km (ferrailleur) pour traitement (C3).

- **Bénéfice et charge, D**

Conformément à l'annexe L.7 du complément national à la norme EN 15804+A2, il est admis que 96 % de l'aluminium en métal ancien est valorisé sous forme de métal secondaire après refonte. Pour le carton, la substitution concerne la production de carton vierge.

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux / énergie économisés	Quantités associées (/UF)
Aluminium	Filière aluminium électrique	Fonte d'aluminium	0.47kg du produit panneau de signalisation routière verticale permanent police triangulaire de taille "petit" de classe 2
Aluminium	Filière aluminium primaire	Fonte d'aluminium	-0.47kg du produit panneau de signalisation routière verticale permanent police triangulaire de taille "petit" de classe 2
Carton	Filière carton ondulé	Production de carton ondulé recyclé	0.14 kg du produit panneau de signalisation routière verticale permanent police triangulaire de taille "petit" de classe 2
Carton	Filière carton ondulé	Production de carton ondulé primaire	-0.14 kg du produit panneau de signalisation routière verticale permanent police triangulaire de taille "petit" de classe 2

7. Informations pour le calcul de l'Analyse de Cycle de Vie

RCP utilisé	**NF EN 15804+A2 et son complément national NF-EN 15804+A2/CN : : Contributions des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction.**	
Frontières du système	**Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF-EN 15804+A2/CN**	
Allocations	**Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées.** **Aucune allocation complexe n'a été réalisée.** **Les données globales disponibles à l'échelle du site ont été ramenées à l'unité fonctionnelle par application de proratas simples :** **– Prorata massique lorsque les données de production sont exprimées en masse (ex. déchets, taux de non-qualité).** **Les bases Ecoinvent utilisées peuvent intégrer des affectations économiques en amont, mais aucune affectation supplémentaire n'a été appliquée dans le cadre de cette FDES.**	
Représentativité géographique et temporelle	**Pays de production** **Année des données de production** **Base de données secondaires** **Logiciel utilisé**	**France** **2023** **Ecoinvent 3.11 – allocation, cut-off** **SimaPro 10.2.0.1 Multi-utilisateur**
Variabilité	**Conformément aux exigences de l'annexe O du complément national à la norme NF EN 15804+A2/CN, ce produit a été sélectionné comme produit type pour l'ACV, dans une approche mono-site et mono-produit (une seule dimension étudiée).** **FDES spécifique à la gamme Empreinte Brut – panneau de police triangulaire 700 – mono-site SVMS**	

8. Résultats de l'Analyse de Cycle de Vie

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des arrondis.

MND : Module Non Déclaré

Pour les indicateurs énergétiques utilisés en tant que matière première : une valeur négative correspond au changement d'utilisation passant de matières premières à combustibles (en cas d'incinération par exemple). Application de l'Annexe I de la NF EN 15804+A2/CN.

Exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§7.2.3.3) :

- **Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.**
    - **Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine)**

- **Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.**
    - **Indicateur(s) concerné(s) : Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ; Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) ; besoin en eau ; Ecotoxicité (eaux douces) ; Toxicité humaine, effets cancérigènes ; Toxicité humaine, effets non cancérigènes ; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols.**

Fiche de déclaration environnementale et sanitaire du produit - EMPREINTE BRUT

Catégorie d'impacts		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D. Bénéfices au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique – total [1]	*kg de co2eq*	8,98E+00	3,11E-01	1,55E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,06E-04	5,36E-02	0,00E+00	7,38E-04	-8,68E+00
Changement climatique – fossil	*kg de co2eq*	1,04E+01	3,11E-01	2,34E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,06E-04	5,36E-02	0,00E+00	7,37E-04	-8,65E+00
Changement climatique – biogénique	*kg de co2eq*	-1,49E+00	6,60E-05	1,53E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,38E-08	1,14E-05	0,00E+00	4,44E-07	-6,03E-03
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols[2]	*kg de co2eq*	4,69E-02	1,05E-04	1,67E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,69E-08	1,80E-05	0,00E+00	1,88E-07	-2,57E-02
Appauvrissement de la couche d'ozone	*k de CFC 11eq*	3,21E-07	6,83E-09	1,08E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,72E-12	1,18E-09	0,00E+00	1,90E-11	-4,66E-08
Acidification	*mole de H+ eq*	6,96E-02	1,27E-03	2,30E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,63E-07	2,19E-04	0,00E+00	3,92E-06	-5,68E-02
Eutrophisation aquatique marine	*mole de H+ eq*	4,26E-04	2,29E-06	3,80E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,04E-09	3,95E-07	0,00E+00	7,21E-09	-2,77E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	*mole de H+ eq*	1,16E-02	4,73E-04	9,14E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,45E-07	8,16E-05	0,00E+00	1,71E-06	-8,98E-03
Eutrophisation terrestre	*mole de N eq*	1,23E-01	5,20E-03	9,87E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,45E-06	8,97E-04	0,00E+00	1,70E-05	-1,00E-01
Formation d'ozone photochimique	*kg de COVNM*	3,91E-02	1,88E-03	3,35E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,34E-07	3,24E-04	0,00E+00	5,81E-06	-3,11E-02
Epuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux	*kg de SB eq*	1,07E-04	1,08E-06	1,71E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,06E-10	1,87E-07	0,00E+00	2,13E-09	3,53E-05
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles [1][2]	*MJ, pouvoir calorifique*	8,10E+01	3,49E-01	5,81E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,34E-04	6,02E-02	0,00E+00	2,32E-03	-6,46E+01
Besoin en eau	*m3 de privation dans le monde*	2,33E+00	1,75E-02	3,78E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-2,21E-05	3,01E-03	0,00E+00	-1,54E-04	-8,21E-01

Utilisation des ressources	Unités	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D. Bénéfices au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines	*disease inc.*	1,01E-06	2,55E-08	4,12E-10	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,21E-11	4,40E-09	0,00E+00	8,43E-11	-1,03E-06
Rayonnements ionisants	*kBq de U235 equiv*	3,47E-01	1,92E-03	3,03E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,80E-06	3,31E-04	0,00E+00	4,04E-05	-1,03E-01
Ecotoxicité (eaux douces)	*CTUe*	6,78E+01	5,89E-01	1,88E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,01E-01	1,01E-01	0,00E+00	2,79E+00	-1,66E+01
Toxicité humaine, effets cancérigènes	*CTUh*	6,44E-09	5,31E-11	1,47E-12	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,82E-14	9,15E-12	0,00E+00	2,66E-13	-5,32E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	*CTUh*	1,51E-07	2,77E-09	9,72E-11	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,70E-12	4,77E-10	0,00E+00	3,27E-11	-2,35E-08
Impacts liés à l'occupation des sols	*Sans dimension*	6,51E+01	2,63E+00	4,08E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,73E-03	4,52E-01	0,00E+00	2,60E-02	-2,79E+01

Fiche de déclaration environnementale et sanitaire du produit - EMPREINTE BRUT

Utilisation des ressources	Unités	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D. Bénéfices au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	*MJ*	2,18E+01	7,23E-02	1,16E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,10E-04	1,25E-02	0,00E+00	1,46E-03	-1,33E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	*MJ*	1,30E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	*MJ*	3,49E+01	7,23E-02	1,16E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,10E-04	1,25E-02	0,00E+00	1,46E-03	-1,33E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	*MJ*	7,74E+01	3,49E-01	5,81E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,34E-04	6,02E-02	0,00E+00	2,32E-03	-6,46E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	*MJ*	3,67E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	*MJ*	8,11E+01	3,49E-01	5,81E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,34E-04	6,02E-02	0,00E+00	2,32E-03	-6,46E+01
Utilisation de matière secondaire	*kg*	7,22E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	*MJ*	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	*MJ*	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	*m3*	8,79E-02	5,50E-04	1,18E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	-2,68E-05	9,48E-05	0,00E+00	-1,87E-04	-4,28E-02

Catégorie de déchets	Unités	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D. Bénéfices au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés	*kg*	1,02E-01	1,37E-04	1,86E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,39E-04	2,36E-05	0,00E+00	9,71E-04	4,80E-02
Déchets non dangereux éliminés	*kg*	1,15E+01	2,61E-01	4,22E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,25E-03	4,50E-02	0,00E+00	4,35E-02	-7,97E+00
Déchets radioactifs éliminés	*kg*	3,29E-04	1,31E-06	2,06E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,12E-09	2,25E-07	0,00E+00	2,17E-08	-7,57E-05
Composants destinés à la réutilisation	*kg*	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Flux sortants	Unités	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D. Bénéfices au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Matériaux destinés au recyclage	*kg*	2,87E-01	0,00E+00	1,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,19E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération NRJ	*kg*	3,23E-04	0,00E+00	9,00E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie electrique fournie à l'extérieur	*MJ*	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie vapeur fournie à l'extérieur	*MJ*	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'exterieur	*MJ*	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un "Total d'étape" ou "Total Cycle de vie"

Impacts/Flux	Total Cycle de vie	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Etape Bénéfices au-delà des frontières du système
Indicateurs d'impacts environnementaux de référence						
Changement climatique – total [1] kg de co2eq	1,09E+01	8,98E+00	1,86E+00	0,00E+00	5,45E-02	-8,68E+00
Changement climatique – fossil kg de co2eq	1,08E+01	1,04E+01	3,34E-01	0,00E+00	5,44E-02	-8,65E+00
Changement climatique – biogénique kg de co2eq	4,07E-02	-1,49E+00	1,53E+00	0,00E+00	1,19E-05	-6,03E-03
Changement climatique – occupation des sols et transformation de l'occupation des sols[2] kg de co2eq	4,70E-02	4,69E-02	1,06E-04	0,00E+00	1,83E-05	-2,57E-02
Appauvrissement de la couche d'ozone kg de CFC 11eq	3,29E-07	3,21E-07	6,94E-09	0,00E+00	1,20E-09	-4,66E-08

Acidification mole de H+ eq	7,11E-02	6,96E-02	1,29E-03	0,00E+00	2,23E-04	-5,68E-02
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq	4,29E-04	4,26E-04	2,33E-06	0,00E+00	4,04E-07	-2,77E-04
Eutrophisation aquatique, marine kg N eq	1,22E-02	1,16E-02	4,83E-04	0,00E+00	8,35E-05	-8,98E-03
Eutrophisation terrestre mole de N eq	1,29E-01	1,23E-01	5,30E-03	0,00E+00	9,16E-04	-1,00E-01
Formation d'ozone photochimique kg de COVNM	4,13E-02	3,91E-02	1,91E-03	0,00E+00	3,31E-04	-3,11E-02
Epuisement des ressources abiotiques – minéraux et métaux kg de SB eq	1,08E-04	1,07E-04	1,10E-06	0,00E+00	1,89E-07	3,53E-05
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles [1][2] MJ, pouvoir calorifique	8,15E+01	8,10E+01	3,55E-01	0,00E+00	6,28E-02	-6,46E+01
Besoin en eau m3 de privation dans le monde	2,36E+00	2,33E+00	1,79E-02	0,00E+00	2,84E-03	-8,21E-01
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels						
Emissions de particules fines disease inc.	1,04E-06	1,01E-06	2,59E-08	0,00E+00	4,50E-09	-1,03E-06
Rayonnements ionisants kBq de U235 equiv	3,49E-01	3,47E-01	1,95E-03	0,00E+00	3,77E-04	-1,03E-01
Ecotoxicité (eaux douces)	7,17E+01	6,78E+01	6,07E-01	0,00E+00	3,30E+00	-1,66E+01

CTUe						
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh	6,50E-09	6,44E-09	5,46E-11	0,00E+00	9,45E-12	-5,32E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh	1,55E-07	1,51E-07	2,86E-09	0,00E+00	5,14E-10	-2,35E-08
Impacts liés à l'occupation des sols Sans dimension	6,82E+01	6,51E+01	2,67E+00	0,00E+00	4,82E-01	-2,79E+01
Consommation des ressources						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ	2,19E+01	2,18E+01	7,35E-02	0,00E+00	1,41E-02	-1,33E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ	1,30E+01	1,30E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ	3,50E+01	3,49E+01	7,35E-02	0,00E+00	1,41E-02	-1,33E+01

Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ	7,79E+01	7,74E+01	3,55E-01	0,00E+00	6,29E-02	-6,46E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ	3,67E+00	3,67E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ	8,15E+01	8,11E+01	3,55E-01	0,00E+00	6,29E-02	-6,46E+01
Utilisation de matière secondaire kg	7,22E-01	7,22E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m3	8,83E-02	8,79E-02	5,62E-04	0,00E+00	-1,18E-04	-4,28E-02
Catégories de déchets						
Déchets dangereux éliminés	1,04E-01	1,02E-01	3,23E-04	0,00E+00	1,13E-03	4,80E-02

kg						
Déchets non dangereux éliminés kg	1,19E+01	1,15E+01	2,65E-01	0,00E+00	9,48E-02	-7,97E+00
Déchets radioactifs éliminés kg	3,31E-04	3,29E-04	1,33E-06	0,00E+00	2,50E-07	-7,57E-05
Composants destinés à la réutilisation kg	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Flux sortants						
Matériaux destinés au recyclage kg	2,48E+00	2,87E-01	1,00E+00	0,00E+00	1,19E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération NRJ kg	9,32E-03	3,23E-04	9,00E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie electrique fournie à l'extérieur MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie vapeur fournie à l'extérieur MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie gaz et process fournie à l'exterieur MJ	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

9. Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

a) Air intérieur

- **COV et formaldéhyde**

Sans objet, puisque le panneau de signalisation routière verticale permanent police est un produit destiné exclusivement à une application extérieure. De plus, par sa composition, il n'émet aucun COV dans l'air extérieur.

- **Résistance au développement des croissances fongiques**

Sans objet, du fait de la nature des matériaux métalliques, le panneau de signalisation routière verticale permanent police ne constitue pas en lui-même un milieu de croissance pour les microorganismes tels que les moisissures.
Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.

- **Emissions radioactives**

Les métaux comme l'acier et l'aluminium ne sont pas naturellement radioactifs. Ils ne sont pas classés selon la directive 92-32/CEE.
Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.

b) Sol et eau

Sans objet car ce produit n'est pas en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
Aucun essai n'a été conduit spécifiquement sur le produit.

10. Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Ce produit est destiné à un usage exclusivement extérieur et est généralement installé en bordure de voirie. Il est conçu pour être visible depuis l'extérieur et ne participe en aucun cas à l'aménagement intérieur des bâtiments.

- **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment**

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

- **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment**

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

- **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel**

Etant destiné à être intégré dans un environnement extérieur, le produit ne joue aucun rôle vis-à-vis du confort visuel.

- **Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment**

Les panneaux de signalisations de Police en aluminium ne dégage aucune odeur notable.

11. Politique SVMS et certifications

a) Politique SVMS

Le projet d'entreprise Vinci Construction a pour ambition d'apporter à ses clients des solutions durables et innovantes avec pour objectif la performance globale qui repose sur 4 engagements :

- **Faire de l'humain et de la sécurité nos priorités absolues**
- **Être un partenaire de confiance pour nos clients et toutes nos parties prenantes**
- **Renforcer notre productivité et développer nos capacités d'expertise**
- **Innover et nous transformer**

Au sein de SVMS, Notre politique en matière de prévention/sécurité, de préservation de l'environnement et de satisfaction clients s'appuie sur la démarche Build Better Together du groupe Vinci Construction. Nos objectifs sont précisés lors de la revue de direction annuelle.

Notre démarche est axée principalement sur 3 axes :

1/ la développement de la Prévention au service de la Sécurité.

La sécurité de nos collaborateurs et de nos partenaires est notre priorité et reste au cœur de notre engagement quotidien. Nous appuyons nos actions sur la poursuite de notre démarche « Vigilants Ensemble » basée sur les Risques Majeurs et les Règles d'Or, afin d'atteindre durablement notre objectif de 0 accident.

2/La préservation de l'Environnement.

SVMS poursuit son engagement en faveur du climat, de l'optimisation des ressources et de la préservation des milieux naturels pour accompagner les objectifs du groupe de réduction des émissions directes et indirectes de Co2 du groupe.
Cet engagement se traduit par le respect de la réglementation et le déploiement d'actions à tous les niveaux de l'entreprise (consommation d'énergies, éco-conception, ACV, engagement des fournisseurs, gestion des déchets, …) avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone sur les activités industrielles de Urrugne et de SAV à Tours.

3/ La Satisfaction Client par l'excellence opérationnelle et l'Amélioration Continue.

La maitrise de nos coûts, délais, et de la qualité de nos produits et services doit nous permettre de toujours mieux répondre aux attentes de nos clients.

b) Certifications

Le site de production de SVMS est ainsi certifié :

Les produits de signalisation réglementée répondent aux exigences de la marque NF dans le cadre de la certification ASCQUER :

Les produits de signalisation variable répondent aux exigences du marquage CE suivant la norme EN12966 dans le cadre de la certification ASCQUER.

SVMS est aussi certifiée AQF (Assurance Qualité Ferroviaire) par la SNCF, pour la réalisation de structures en aluminium pour la signalisation et d'abris de gares.

c) Schéma récapitulatif

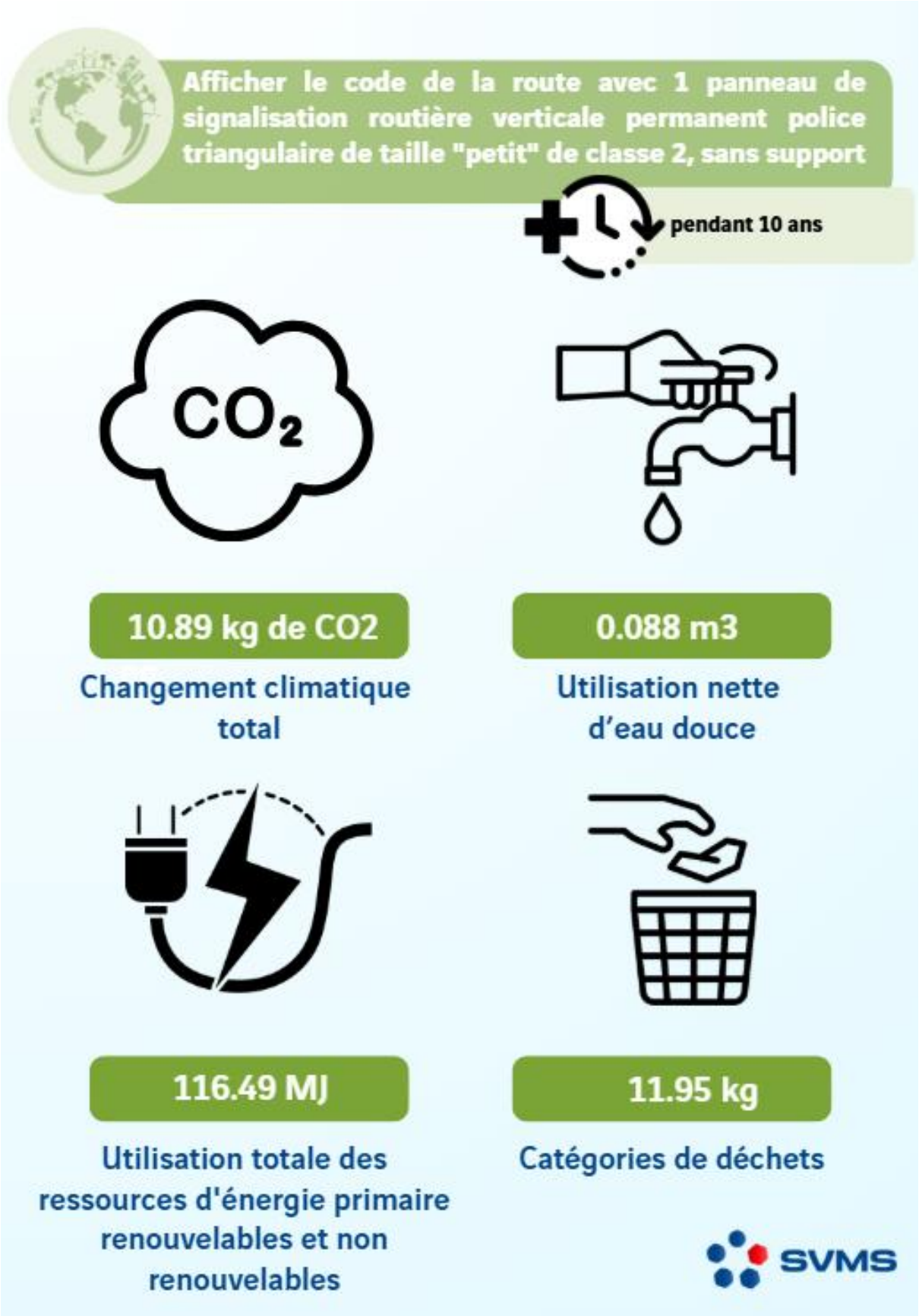

SVMS Usine
ZA de Berroueta
64122 URRUGNE